

ALIANZA UNIDOS WORLD ACTION

LA CAUSE DU TRAVAIL, C'EST L'ESPOIR DU MONDE



CE QU'ILS TE DISENT SUR LES AVANTAGES D'ÊTRE « INDÉPENDANT », ET CE QUI SE PASSE VRAIMENT !

24 février : Journée d'actions internationales, jour de la consultation officielle sur le projet de directive de la Commission européenne sur les droits des travailleurs de plateforme.

Uber, Deliveroo, Glovo, Amazon, Rappi et Pedidos Ya font pression pour nous maintenir comme des "partenaires", des faux indépendants sans droits, comme l'a déjà fait UBER avec la proposition 22 aux Etats Unis.

Unidos World Action fait entendre sa voix avec des actions internationales devant les représentations de l'UE et à Bruxelles,



avec un message très clair :

ÇA SUFFIT !



LUTTEZ
POUR VOS
DROITS!



CELA TOUCHE TOUS LES TRAVAILLEURS !

La précarité des faux indépendants se répand dans tous les secteurs :
coursiers, chauffeurs, travailleurs du clic, travailleurs du nettoyage, intérimaires, artistes,.... Chaque secteur se précarise et divise les travailleurs.



DÉFENSE DES DROITS SOCIAUX

- Un salaire selon des conventions collectives qui assurent une vie digne (un paiement à l'heure et non à la tâche !)
- Protection sociale : couverture des accidents du travail, congés maladie et assurance-chômage.

CRÉATION DE DROITS NUMÉRIQUES

Si l'appli organise notre travail, elle doit être considérée responsable comme employeur.
Ne soyez pas victime de l'appli !

L'appli doit être intelligible, contrôlable, transparente et soumise aux conventions collectives.

- Stop aux désactivations arbitraires et injustes
- Surveillance publique et syndicale des applis par le biais d'un registre public

Protection des données personnelles

Droit à l'accès et au contrôle des données réquisitionnées par la plateforme, ainsi que droit de regard sur leur utilisation et les bénéfices qu'elles génèrent.

CE QU'ILS TE DISENT SUR LES AVANTAGES D'ÊTRE « INDÉPENDANT », ET CE QUI SE PASSE VRAIMENT !

Tu es un "partenaire", pas un salarié.

Faux ! Les tribunaux du monde entier ont constaté que comme travailleur de plateforme, je suis juridiquement, un salarié et mérite tous les droits et protections comme tout salarié. Je ne suis pas un "partenaire", indépendant parce que l'application contrôle où et quand je travaille.

Tu es ton propre patron, tu décides quand tu veux travailler et combien tu veux gagner.

Faux ! J'ai des horaires ! Je dois travailler à des heures précises et pendant un nombre d'heures déterminé par l'application sinon la plateforme me désactive et ne me donne pas de commande. En plus, je ne suis pas payé pour les temps d'attente et l'application regroupe les déplacements et les livraisons, ce qui réduit encore ma rémunération.

Tu gagnes plus d'argent parce que tu ne payes ni impôt ni de cotisations sociales.

Faux ! Qu'est-ce qu'il me reste quand je déduis le coût de ma facture de téléphone, de mes fournitures et de l'entretien de mon vélo, scooter ou voiture ? Que se passe-t-il si je suis malade et que je ne peux pas travailler ? Si j'ai un accident, je suis seul, sans soutien aucun. Si je suis malade pendant la pandémie, ma famille se retrouve sans revenu et sans aide de l'employeur.

Si les travailleurs deviennent des salariés, tu te retrouveras au chômage.

Faux ! Je peux déjà être désactivé sans motif. Il n'y a aucune sécurité d'emploi dans le modèle actuel, car la plateforme peut me retirer mon travail pour n'importe quelle raison et à tout moment. Devenir salarié me permet de revendiquer mes droits et de lutter pour des lois qui protègent mon emploi.

VICTOIRES RÉCENTES FAVORABLES AUX TRAVAILLEURS DE PLATEFORME

Italie, le 24 janvier 2020

La Cour suprême a reconnu le statut de salarié à cinq travailleurs de la société Foodora. Les travailleurs avaient participé à la première grève à Turin et avaient été désactivés de la plateforme.

Uruguay, le 4 juin 2020

La cour d'appel a confirmé qu'un chauffeur Uber est un salarié et a obligé l'entreprise à accorder des congés payés et des primes de fin d'année.

Bolivie, le 30 septembre 2020

Les tribunaux ont reconnu le droit d'être classé comme salariés pour sept travailleurs de la société Pedidos Ya.

Chili, le 15 janvier 2021

La cour d'appel a annulé le renvoi d'un travailleur de Pedidos Ya et l'entreprise a été obligée de payer des rémunérations, cotisations et indemnités pour la période où il a été congédié.

France, le 4 mars 2020

La Cour de cassation a confirmé que les chauffeurs Uber sont des salariés.

Espagne, 21 décembre 2021

Deliveroo s'est trouvé obligé de verser 1 300 000 € pour les cotisations de sécurité sociale de ses travailleurs. La Cour suprême déclare qu'il existe une relation employé/employeur entre Glovo et ses salariés. En outre, en Espagne, plus de 40 procédures intentées contre Glovo et Deliveroo ont obtenu une indemnisation/réactivation pour les travailleurs au motif qu'ils sont des salariés.

Belgique, 13 janvier 2021

La Commission administrative des relations de travail du gouvernement belge a rendu une décision selon laquelle les conditions de travail d'un chauffeur Uber sont incompatibles avec le statut d'indépendant.

**IL N'Y A PAS D'INCERTITUDE
JURIDIQUE, SEULEMENT LES
ENTREPRISES QUI ENFREIGNENT
LA LOI !**



ORGANISEZ-VOUS !

[HTTPS://UNIDOSWORLDACTION.COM/](https://unidosworldaction.com/)